

La formation dans le secteur fluvial

Mars 2016

Le métier de transporteur artisanal par voies navigables ou de membre d'équipage salarié d'un bateau de navigation intérieure nécessite une formation de plus en plus diversifiée, en adéquation avec la modernisation du secteur.

Ainsi, au-delà de l'apprentissage de la connaissance technique des bateaux et des règles de conduite, les transporteurs fluviaux doivent compléter leur formation notamment en matière d'informatique embarquée, de technologies d'assistance à la navigation ou d'évolution de la réglementation pour ce qui concerne le transport de marchandises dangereuses. Ceux qui s'orientent vers une activité indépendante doivent également renforcer leur connaissance en matière de gestion des petites entreprises.

L'acquisition de ces compétences peut être réalisée au sein de différents cursus de formation dédiés spécifiquement à la filière du transport fluvial.

Le certificat d'aptitude professionnel (CAP) de navigation fluviale

Le CAP de navigation fluviale est une formation conseillée pour tous les métiers de la navigation fluviale : futurs artisans bateliers, salariés des entreprises de transport de marchandises et de passagers. Il s'effectue en deux ans après la classe de troisième. Il se prépare soit au lycée professionnel Émile Mathis à Schiltigheim en Alsace qui est sous statut scolaire, soit au Centre de formation des apprentis de la navigation intérieure (CFANI) du Tremblay-sur-Mauldre dans les Yvelines où les élèves ont le statut d'apprenti, soit, depuis septembre 2011, au lycée des Catalins de Montélimar dans la Drôme.

Ce CAP propose une formation complète comprenant un enseignement général (français, mathématiques, sciences physiques, informatique...), des cours de technologie professionnels (électricité, mécanique de moteurs) et des travaux pratiques (matelotage, conduite...). En même temps que l'examen du CAP, il est également possible de préparer le certificat de capacité à la conduite des bateaux de commerce, l'attestation spéciale radar et passagers, le certificat ADN pour le transport de matières dangereuses et le certificat restreint de radiotéléphonie.



S'agissant du CFANI, une année de classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), au cours de laquelle les élèves n'ont pas le statut d'apprenti, est proposée avant l'entrée à la préparation au CAP.

La mention complémentaire transporteur fluvial au CAP

Mise en place en juin 2003, à la demande des professionnels de la navigation intérieure, cette formation dure un an et permet aux titulaires du CAP ou d'un brevet d'études professionnelles du secteur tertiaire ou industriel de renforcer leur formation dans le secteur fluvial.

Principalement axée sur la gestion d'une entreprise de transport fluvial, elle permet de préparer l'attestation de capacité professionnelle (ACP), obligatoire pour diriger une entreprise de transport fluvial.

La formation à l'Institut supérieur de la navigation intérieure (ISNI)

Cette formation supérieure dans le domaine du transport et de la logistique fluviale, d'une durée de deux ans après le baccalauréat, a été créée en 2003. Situé à Elbeuf à proximité du port maritime et fluvial de Rouen, l'ISNI est une nouvelle section de l'Institut national des transports internationaux et des ports (ITIP), rattaché au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

Cette formation offre des débouchés variés dans l'ensemble de la filière du transport fluvial (transporteur fluvial, métiers de la logistique, courtiers, commissionnaires...). Elle constitue un bon tremplin pour les futurs entrepreneurs artisanaux de transport fluvial car elle permet d'approfondir leurs connaissances en droit, comptabilité et gestion, indispensables à l'exercice de cette profession.

Baccalauréat professionnel « transport fluvial »

Créé par arrêté du 11 avril 2013 du ministre de l'éducation nationale, le baccalauréat professionnel « transport fluvial » a pour objectif, à l'issue d'une formation de 3 ans, de renforcer les compétences des acteurs de la navigation, notamment en matière de gestion des entreprises de transport fluvial. Cette filière est enseignée depuis 2014 dans trois établissements formant également au CAP : le CFANI au Trambly-sur-Mauldre, le lycée polyvalent Émile Mathis à Schiltigheim et le lycée professionnel des Catalins à Montélimar.

Direction
des Services
de transports

sous-direction
des Ports
et des Transports
fluviaux

bureau
du Transport fluvial

Ptf3.Dst.Dgitm@
developpement-
durable.gouv.fr

